

Le 27 août 2020

## **L'enseignement agricole public ne doit pas être considéré comme un fardeau économique**

Alors que la rentrée scolaire s'annonce difficile dans un contexte de COVID et d'économie au ralenti, l'impact économique va aussi se faire ressentir au sein de nos établissements agricoles publics et de ses composantes.

Au-delà de cette crise mondiale, des slogans et des déclarations écrites ici ou là, notre enseignement agricole public se doit de retrouver un projet ambitieux alliant la transition écologique, l'innovation, la formation et des actions concrètes envers les plus précaires et donc les plus fragiles.

Notre enseignement agricole grand comme "une grosse académie de l'Education nationale" est très bien implanté dans nos territoires pour répondre au bouleversement sociétal.

Notre système éducatif souvent ignoré ou cantonné par le grand public à l'élevage des bovins, a été pendant des années à la pointe de l'innovation pédagogique dans de nombreuses filières, de production, de l'aménagement, de la filière bois, du service à la personne et des filières générales...

Il se doit de rebondir dans ce monde en mouvement où les apprenants sont aussi à la recherche d'innovation pédagogique pour se former aux métiers de demain.

Différents personnels avec des statuts très différents sont prêts à relever les défis. Ils sont investis et travaillent dans nos établissements agricoles publics bien souvent complexes et ignorés du grand public. Bien sûr, on ne peut écarter les nouveaux besoins financiers indispensables mais notre enseignement ne doit pas être considéré comme un fardeau économique mais comme un investissement social et économique pour les apprenants (scolaires, apprentis et adultes).

Depuis des années, nous avons perdu une partie de notre «âme», de notre autonomie en attendant d'un côté les arbitrages de Bercy et d'un de l'autre les arbitrages de l'éducation nationale. Le Ministère de l'éducation nationale allant jusqu'à mettre en place des formations jusqu'alors réservées à notre Ministère telles le bac pro animation auprès des jeunes publics et personnes âgées !

Notre Ministère se doit de retrouver de l'écoute, de l'autonomie au sein du gouvernement avec un projet innovant porté aussi vers les nouveaux métiers. Les métiers évoluent très vite et les innovations sont souvent à la traîne au sein de nos structures. Il nous arrive encore de former des apprenants (dans quelques domaines) sur des pratiques professionnelles d'un autre âge. On ne peut recruter et former des jeunes dans de telles conditions. Des niches professionnelles s'ouvrent et les besoins de main d'œuvre ne sont pas toutes présentes à la porte des entreprises. L'apprentissage et la formation pour adultes peuvent répondre à quelques besoins locaux sur quelques problématiques mais la loi «pour la liberté de choisir son avenir professionnel» a maintenant mis en place des systèmes de concurrence inégaux avec le secteur privé.

Par ailleurs, au-delà des innovations pédagogiques et professionnelles indispensables pour pérenniser nos établissements agricoles publics, la précarité des agents n'a fait que s'accroître pour nombre d'entre eux de nombreux agents. Le protocole pour les agents ACB des centres UFA, CFA, CFPPA est en discussion depuis des années (sans aboutir) ; les AVS et AESH n'ont pas de statut et sont sous rémunérés ; les conditions salariales et les progressions de carrière des agents administratifs et enseignants sont d'un autre âge ; les exploitations agricoles connaissent de grosses difficultés financières. Nos collègues, travaillant au sein de notre Ministère et dans les SRFD et DRAAF sont souvent les oubliés dans le recrutement des

personnels et dans la dotation en matériel informatique adapté pour répondre aux attentes et besoins des usagers.

Les défis de demain sont importants. La structuration des différents centres constitutifs en EPLEFPA ( loi Rocard de 1984) peut encore répondre aux attentes des apprenants et des professionnels. Notre Ministère, les DRAAF, SRFD, les Proviseurs et aussi les Conseils Régionaux doivent être (selon le domaine de compétence) en situation d'arbitrer pour ouvrir, renforcer les offres de formation, sur la restructuration de nos bâtiments et l'investissement en matériel.

Nous attendons de notre nouveau Ministre des actes et de la communication vers la presse nationale pour valoriser nos établissements publics agricoles. Des classes de l'éducation nationale sont surchargés en effectifs dans les filières générales. Nous avons la place, et les personnes formées pour accueillir ce public.

Notre Ministère de l'Agriculture ne doit pas oublier tous les personnels ou nos apprenants (scolaires, apprentis et adultes) qui se côtoient sur le même Campus. Ce public varié évolue dans des classes souvent à petits effectifs en 4ème 3ème permettant de mener des projets variés et innovants et resocialiser un public qui a quelquefois échoué ailleurs !

Le SEA/UNSA restera à l'écoute de tous les agents pour les aider, en privilégiant le dialogue et l'autonomie qui caractérise notre fédération UNSA.

Didier Fleury - SEA UNSA

« Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être un si grand génie, il ne faut pas être au-dessus des hommes, il faut être avec eux. »